



Attente réponse employeur après déclaration invalidité et inaptitude

Par **Decoursier**, le **10/03/2022** à **08:49**

Dois je refaire arret de travail en attendant la réponse de mon employeur? Je suis déclarée en invalidite 2 et inapte à mon poste depuis le 28 février dernier. Peut t'il prendre mes congés acquis dans l'attente de leur décision?

Par **miyako**, le **11/03/2022** à **15:28**

Bonjour,

l'employeur dispose d'un délais d'un mois ,soit pour proposer un reclassement,soit pour licencier si reclassement impossible.Au bout d'un mois, le salaire doit être repris normalement.Durant ce mois,le salaire est suspendu.Le salarié peut se mettre en arrêt maladie (à voir avec son médecin traitant).Il touche les IJSS plus la prévoyance entreprise complémentaire.Au bout d'un mois ,si il y a licenciement le préavis est payé totalement en inaptitude professionnelle .Non payé ,mais compris dans le calcul de l'ancienneté si inaptitude non professionnelle.

Cordialement